

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ARES

Enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan local d'Urbanisme.

Par arrêté n°

Le Maire de la Commune d'Arès a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Mr Daniel MAGUEREZ, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 06/03/2023 au 06/04/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture ou chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête,

Les observations pourront également être déposées pendant la durée de l'enquête publique par écrit ou directement par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie, 7 rue Pierre Pauilhac – 33740 ARES.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4497> .

Les citoyens pourront également y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie le :

- le lundi 06/03/2023 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 23/03/2023 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 06/04/2023 de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire

Xavier DANEY